

Dénonciation publique de R., militant de la défense collective à Rennes

5 novembre 2019

Il y a plusieurs mois, R., membre et militant actif du groupe politique la "Défense Collective", a commis une agression avec coups et blessures dans un cadre sexuel.

Depuis, il continue à militer comme avant au sein de la Défense Collective, à être visible sur les réseaux sociaux en tant que membre de ce groupe politique, à être présent et à représenter son organisation sur des événements importants à Rennes 2. Cette décision de le laisser militer comme si rien ne s'était passé est non seulement dangereuse pour les femmes mais participe aussi de l'impunité de l'agresseur et de la minimisation de ses actes.

Si nous sommes conscient·es que toutes les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies pour gérer au mieux et sereinement cette affaire, plusieurs raisons nous poussent néanmoins, en tant que syndicats féministes, à dénoncer ces violences.

C'est d'abord dans une logique de sororité que nous agissons. En l'absence d'une dénonciation publique à l'initiative de la Défense Collective, il est important, dans une optique de solidarité féministe, que les femmes amenées à le côtoyer à l'avenir soient informées des faits. Cet impératif de protection entre femmes est d'autant plus nécessaire que R., comme tous les auteurs de violences sexuelles dans nos milieux, tire profit de sa position de militant qui lui confère une posture de pouvoir. **Cette dénonciation vise ensuite à rompre les stratégies de solidarités masculines qui se sont mises en place autour de R.** Il est impératif d'agir contre ces solidarités qui cultivent l'impunité des agresseurs, et s'installent dès que le rapport de force féministe s'atténue.

Face aux cas de violences sexuelles au sein de nos milieux militants, le premier réflexe doit être de convoquer une réunion en non-mixité, puisque cet outil constitue un garde-fou évident au sein de nos organisations mixtes en permettant de limiter la solidarité masculine. Or, le cas de R. n'a pas été discuté en non-mixité. Ensuite, la seule option réellement féministe consiste à suspendre immédiatement l'agresseur, au moins le temps de la procédure. Ainsi, on peut mettre au centre les victimes et leurs besoins, mais aussi les autres femmes, dans une optique de protection et de prévention. Cette mesure n'a jamais été prise.

Par son positionnement, la Défense Collective illustre donc sa protection active de l'agresseur et participe implicitement à la justification et à la minimisation de ses actes. **L'absence de réactions face à de telles violences patriarcales n'est pas neutre, et l'inaction ne fait que renforcer l'omerta qui contraint fréquemment les victimes de violences sexistes et/ou sexuelles au silence.** Loin de se contenter d'y participer "implicitement", cette omerta est même organisée par la Défense Collective. En effet, apprenant que nous nous réunissions en non-mixité afin de discuter du cas de R., environ 20 personnes de la DC se sont introduites de façon violente et inattendue dans le local où nous étions afin de nous intimider en nous imposant la lecture d'un texte menaçant. Ces pratiques visant à faire taire des femmes cherchant à s'organiser et à se défendre face aux violences sexistes et sexuelles, sont intolérables et antiféministes.

Pour toutes ces raisons, nous exigeons que R. cesse de militer à la Défense Collective et à la fac, qui est notre espace d'organisation, et que ce groupe politique prenne les dispositions nécessaire pour que cette gestion masculiniste ne se reproduise plus. Nous mettons tout en oeuvre pour que cela se fasse, car R. n'est pas le premier agresseur à être couvert par une organisation militante et, si nous n'agissons pas, ce ne sera pas le dernier.

